

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT

DU LUNDI 7 mars 2016

Parents : M. Almirall, M. Hautle, M. Losego  
Professionnels : M. Olivier, Mme Gonin, M. Duque Castrillon, Mme Dominique Rod,  
Mme Sophie Riesen  
Autorités politiques : Mme Knecht, Mme Bovet  
Organisations : Mme Paillard  
Excusés : Mme Busz, M. Delaquis, M. Krieger, Mme Ianni

La séance est ouverte à 19h35.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23.11.2015.**

Le procès-verbal est accepté moyennant la modification suivante demandée par Madame Knecht :

Page 2, point 4, ligne 22 : « *Mme Knecht nous indique que ce préavis avait été refusé en son temps par le conseil communal au vu du coût important engendré par ce projet, des priorités ainsi que du risque de voir arriver d'autres demandes du même type et d'éventuels besoins similaires pour d'autres établissements* »

Madame Riesen souhaite des éclaircissements sur le fait que le conseil d'établissement préconise de maintenir les personnes en place, pour autant qu'elles le souhaitent. Elle pense que nous ne pouvons pas faire l'impasse sur des élections afin que nous ne soyons pas en porte à faux avec le règlement communal qui régit les commissions d'établissements et que nous n'ayons pas l'air de monopoliser la commission aux yeux d'autres parents ou enseignants intéressés par la fonction. Monsieur Hautle est pleinement d'accord avec cette observation, même si, force est de constater, que les candidatures ne sont pas légion. Des pistes devraient être trouvées, soit par le biais de flyers à transmettre aux parents lors des réunions de classes, soit en organisant des séances d'information pour les parents, chose déjà testée par le passé mais qui n'a pas apporté le succès escompté.

Monsieur Hautle souhaite que nous nous renseignions auprès de la ville de Lausanne afin de connaître le cadre de fonctionnement des commissions concernant cette problématique.

Madame Bovet demande si ça ne serait pas plutôt à la ville de faire parvenir aux parents ce genre d'informations. Monsieur Olivier informe que cela concerne 13000 élèves lausannois.

Madame Paillard nous lit un passage du PV du conseil des établissements qui indique qu'une lettre sera envoyée aux parents directement par la ville de Lausanne.

Madame Gonin se renseignera auprès de Madame Schneider afin de connaître la position de la ville en rapport avec cette problématique.

### 3. Passerelle sur la Louve

Madame Knecht a effectué plusieurs visites des lieux, dont une en présence de Monsieur Olivier et de Monsieur Hess (doyen de l'établissement), afin de se faire une idée du cheminement actuel. Après discussion avec son groupe, Madame Knecht a déposé un postulat (copie jointe) qui met en avant l'avantage de réunir deux quartiers, de permettre la circulation aisée des enfants, des familles, des poussettes, mais également la mobilité douce comme le vélo ce qui pourrait inciter les usagers à ne pas emprunter leur véhicule. Cela raccourcirait également le temps de trajet entre Entre-Bois et Vieux-Moulin, pour les élèves et les enseignants, ce qui ne serait pas négligeable.

Madame Knecht ne peut bien évidemment pas imposer ni le lieu ni le type de cheminement, sachant que des lois très strictes régissent le service des forêts. Une passerelle n'est même peut-être pas nécessaire puisqu'un cheminement utilisant l'endroit où la rivière est enterrée peut-être également une possibilité.

Elle souhaite, par son postulat, apporter une vision plus large de ce projet en favorisant un cheminement sécurisé, facilement accessible en tout temps et en toute saison pour l'ensemble des usagers des deux quartiers, en privilégiant une mobilité douce.

Monsieur Hautle souhaite que Madame Knecht explique la différence entre un postulat et un préavis. Un postulat consiste à faire une proposition au conseil communal qui jugera de l'opportunité ou pas de faire une étude plus poussée de la problématique. Cette démarche est longue mais il semble que cela soit le meilleur moyen de présenter le dossier.

Un préavis lui est plus rapide mais nécessite déjà un projet très abouti en matière de faisabilité, de coût et de géolocalisation.

Pour terminer, Madame Knecht pense que, suite au refus par la Municipalité d'entrer en matière pour le financement d'une étude de faisabilité d'une passerelle en 1998, le projet a dû être définitivement abandonné.

Monsieur Hautle remercie Madame Knecht pour ces informations et son travail. Un point de situation sera fait lors de la séance du mois de mai.

### 4. Manifestation CFR – Retour du GT.

Le groupe de travail s'étant réuni, il est en mesure de proposer à la commission un projet d'accueil pour les parents et les élèves (futurs 7<sup>ème</sup>) du bâtiment de la Rouvraie.

18h15 : Accueil des parents et des élèves par les membres de la commission.

18h30 : Accueil par les enseignants et départ du « *Carrousel* »

19h20 : Les membres de la commission accompagnent les parents et les élèves sur le site d'Entre-Bois.

19h30 : Discours du Directeur de l'établissement, M. Hubert Olivier.

19h35 : Discours du Président de la commission d'établissement.

19h45 : Apéritif de bienvenue.

Le carrousel consiste à cheminer dans le bâtiment de la Rouvraie afin de faire découvrir aux parents et aux élèves les classes que ceux-ci fréquenteront durant les deux années à venir. Ce cheminement sera effectué en groupe, selon un planning préalablement établi, et avec le ou la maître-tresse responsable.

Monsieur Olivier présentera le projet à l'ensemble des enseignants-tes lors de la plénière du mois de mai et convoquera les enseignants-tes concernés-es.

Madame Rod souhaite que tous les intervenants-tes des classes de 7<sup>ème</sup> puissent être convoqués-es et cette demande est favorablement reçue par l'ensemble de la commission.

Le projet étant accepté, le groupe de travail se réunira une nouvelle fois le 10 mai afin de finaliser l'organisation de cette manifestation. Le projet définitif sera soumis à la commission lors de la prochaine séance.

Une lettre (copie jointe) sera envoyée à tous les parents des futurs élèves afin de les inviter à cette réunion qui se déroulera le dernier jeudi avant la rentrée scolaire d'août. Reste à déterminer quand cette lettre devra être envoyée.

## 5. Divers

Monsieur Almirall nous informe que suite à un éventuel déménagement pour des raisons professionnelles il n'est pas certain de pouvoir reprendre le poste de Monsieur Hautle qui, lui, quittera ses fonctions en fin d'année scolaire. En conséquence, nous devons élire un ou une nouveau/elle président-e lors de la prochaine réunion de la commission. Monsieur Hautle souhaite que le plus de membres possible soient présent-e-s pour cette élection. Le Quorum pour une élection étant de la moitié + 1.

Le centre socioculturel de Bellevaux s'étant intéressé à rejoindre la commission et celle-ci ayant validé cette demande, Madame Gonin prendra contact avec eux.

Madame Paillard elle, se rapprochera de la maison des jeunes afin de voir s'ils seraient intéressés à nous rejoindre.

Monsieur Olivier informe la commission que le chantier d'agrandissement a commencé et que celui-ci sera terminé pour la rentrée 2016-2017 (2 classes pour C.F. Ramuz et 1 classe pour Entre-Bois).

La séance est levée à 21h00

**Prochaine commission d'établissement le lundi 23 mai 2016 à 19h30 à la cafétéria  
d'Entre-Bois.**

La secrétaire :